



Membres du collectif



Partenaires



APPEL À PROJETS

MAI À VELO : un mois pour adopter le vélo...pour la vie

Dépôt des dossiers du 17 janvier au 22 février 2024 inclus



HAUTBÉARN*
communauté de communes

CONTEXTE

La pratique du vélo au quotidien permet de répondre à de nombreux enjeux économiques, écologistes et sanitaires.

C'est pourquoi la Communauté de Communes du Haut-Béarn a fait du développement du vélo une de ses priorités dans sa politique des mobilités.

Après le 1^{er} appel à projets lancé en 2023, la CCHB propose à nouveau de mettre à l'honneur le vélo autour de l'opération nationale *Mai à Vélo*.

L'objectif de cette opération est de proposer durant tout le mois de mai des animations et des actions autour de la pratique du vélo.

Pour fédérer toutes les initiatives locales au sein d'un même évènement, la CCHB lance donc nouvel un appel à projets. Les différents événements cyclo proposés sur le territoire contribueront à développer sa notoriété et son attractivité et ainsi, apporter une réponse aux différents enjeux listés précédemment.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Les projets proposés doivent être à destination du grand public et notamment des :

- Seniors,
- Jeunes adultes,
- Familles,
- Scolaires (primaires, collégiens et lycéens).

Les habitants de la Communauté de Communes du Haut-Béarn sont invités à participer. Les touristes et excursionnistes présents sur le territoire pourront aussi y participer.

CANDIDATS ÉLIGIBLES

Un référent unique devra être désigné. Ci-dessous la liste des organisateurs potentiels :

- Les associations (sportives, culturelles ou citoyennes)
- Les professionnels du vélo (moniteurs diplômés)
- Les communes du territoire

ENJEUX ET FORMATS DES PROJETS

Les projets devront porter sur l'un ou plusieurs des enjeux suivants :

- Sensibiliser sur les bénéfices de la pratique du vélo,
- Inciter à la (re)mise en selle,
- Inciter à la pérennisation de la pratique au quotidien,
- Mettre en avant des actions existantes.

Les actions pourront revêtir différentes formes : forum, fête, animations, parcours et randonnées vélo, démonstrations, mise et remise en selle...

PÉRIMÈTRE DES PROJETS

Le ou les projets se dérouleront sur le territoire de la CCHB entre le 1^{er} et le 31 mai 2024.

OBJECTIFS

- Donner plus de visibilité à la pratique cyclable
- Favoriser une implication citoyenne et collective
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique des mobilités
- Créer du lien social par le biais de rencontres entre habitant.e.s.
- Innover pour inciter

COMMENT PARTICIPER ?

Pour répondre à l'appel à projets, vous devez remplir le dossier de candidature *Mai A Vélo*, téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et l'envoyer à l'adresse suivante : mobilites@hautbearn.fr

Pour chaque porteur de projet, un accompagnement par le service Mobilités est proposé pour l'aide à la mise en œuvre.

LE CALENDRIER

17 janvier 2024 : Lancement de l'appel à projets

22 février 2024 : Date limite des dépôts des candidatures

04 mars 2024 : Annonce des projets retenus

Du 1^{er} au 31 mai 2024 : Mise en place des actions

AIDES FINANCIÈRES

La Communauté de Communes du Haut-Béarn inscrira au budget 2024, une enveloppe de 1250€ pour le financement du ou des les projets retenu.s.

Les animations retenues seront intégrées aux outils de communication réalisés par la CCHB dans le cadre de *Mai à Vélo* (affichage, site internet, réseaux sociaux, presse...)

LES CONDITIONS DE SÉLECTION

Le projet :

- ne doit pas avoir de vocation lucrative
- doit respecter le thème du vélo et promouvoir sa pratique
- doit être détaillé (appel à un prestataire extérieur...)

Les dossiers incomplets et/ou qui manque de précisions ne seront pas examinés.

ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

Les porteurs de projet seront tenus de remettre un bilan du projet dans les deux mois qui suivront la ou les prestations.

Les porteurs de projets s'engagent à faire figurer sur tous leurs supports le logo de la Communauté de Communes du Haut-Béarn qui leur sera fourni.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn se réserve le droit de présenter le bilan dans le cadre de manifestations organisées par le service Mobilités.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PRESTATION

Pour recevoir le paiement, la structure devra envoyer par mail à mobilites@hautbearn.fr les éléments ci-dessous avant le 1er octobre 2024 :

- Un courrier de demande de versement de la subvention
- Le rapport moral et financier de l'année en cours ou à défaut N-1, ainsi que l'approbation des comptes de ce même exercice
- La présentation d'un bilan final de l'action, qualitatif et financier, ou à défaut l'attestation de commencement de l'action avec budget définitif
- Un RIB

CONTACT

Le service Mobilités reste à votre disposition par téléphone au 05.59.39.74.53 ou par mail à l'adresse suivante : mobilites@hautbearn.fr